

## L'Algérie [ Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens ]

Bedrani S., Djenane A.-M., Hacherouf H., Laribi S.

*in*

Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.).  
Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69

2012  
pages 41-45

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00006634>

To cite this article / Pour citer cet article

Bedrani S., Djenane A.-M., Hacherouf H., Laribi S. **L'Algérie [ Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens ]**. In : Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.). *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2012. p. 41-45 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

## L'Algérie

**Slimane Bedrani**, CREAD et INA, Alger,

**Abdel-Madjid Djenane**, FSEG-UFAS, Sétif (Algérie)

**Hichem Hacherouf**, CREAD

**Sabria Laribi**, CREAD

La présente étude vise à analyser les conditions d'émergence de territoires ruraux en Algérie. Elle s'intègre dans les travaux de recherche menés dans le cadre du programme de recherche FSP-MSH sur la problématique de l'émergence de territoires ruraux et sur les facteurs qui expliquent le processus de leur émergence dans les pays méditerranéens.

Le questionnement auquel cherche à répondre la présente recherche est relativement vaste et s'articule autour des points suivants :

Avant tout, en ce qui concerne les institutions administratives, nous nous sommes posé les questions de connaître jusqu'où va le processus de déconcentration/décentralisation aussi bien au niveau territorial qu'au niveau des formes d'activités. Le degré de déconcentration /décentralisation est-il déterminé par les choix politiques des Etats, et/ou par les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?

Puis, nous nous sommes attachés à comprendre, concernant l'émergence des acteurs locaux, sur qui et quoi s'appuyait le processus en question: sur les élus locaux, sur le tissu associatif et/ou sur les deux à la fois? Cette structuration locale est –elle, au moins en partie, institutionnalisée et sous quelle forme, dans les territoires étudiés ? Par quoi et comment s'explique le degré d'émergence des acteurs locaux par le contexte national (législation, l'encouragement de la démocratie locale et le processus électif) et/ou par le contexte local (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale dans la zone et cohérence du territoire) ?

Nous devons aussi répondre à une autre série de questions à savoir : la prise en charge des activités et du processus de développement local par les acteurs locaux est-elle effective ? Quelles sont les origines de cette prise en charge ? Découlent-elles d'une situation ou d'une problématique particulières ? Existe-t-il des ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ?

Nous avons voulu, en outre, savoir, d'une part de savoir s'il existe dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités. On a tenté ensuite l'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est identique dans l'ensemble des territoires du pays. Cela nous a permis d'indiquer comment la territorialisation des activités s'opère-t-elle : par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national, et éventuellement international en particulier, dans le cadre

de l'UE), ou encore par la nature des problèmes posés. On a ainsi tenté d'appréhender les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour des ressources territoriales.

Enfin, on a pu se demander s'il existe une réelle autonomie des associations de développement local, ou si elles sont soumises au « noyautage », par exemple par l'intrusion et la présence permanente de fonctionnaires détachés dans les associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets). Qui initie, qui décide, qui programme et qui finance ?

Pour répondre à nos interrogations, nous avons émis une hypothèse de base qui est que le binôme : acteurs publics et privés, qui gérait jusqu'à maintenant les processus de « développement » au niveau local, a vu arriver un troisième acteur constitué par les associations. La mise en synergie de ce trio, pour la valorisation locale des ressources territoriales, doit être considérée comme une condition préalable à l'émergence du processus de territorialisation.

Dans le but d'identifier les constantes éventuelles dans le processus de territorialisation, il nous a semblé important d'effectuer d'abord, un détour par l'histoire, et ceci en passant en revue les efforts de construction des territoires ruraux, à travers l'analyse des différentes politiques de développement menées par l'Etat Algérien de l'indépendance à nos jours.

Ensuite, pour mieux comprendre les processus d'émergence des territoires de développement, nous avons choisi, à titre d'exemple, deux espaces géographiques et climatiques comprenant des groupes ethniques différents :

- la commune d'Ighil Ali dans la wilaya de Bejaia au Nord du pays qui se trouve en territoire montagneux et à population berbère, sédentarisée depuis longtemps ;
- la commune de Hadj Mécheri dans la wilaya de Laghouat qui est située en territoire steppique à vocation agropastorale, à population d'origine arabe anciennement nomade, récemment sédentarisée.

L'analyse des situations locales, choisies de façon contrastée, a permis de nous mettre en contact avec la diversité des processus de développement. Ce faisant, nous avons voulu ainsi mieux comprendre à la fois la mise en œuvre réelle de la décentralisation, la réponse des différents acteurs et le degré d'autonomisation de ces derniers.

C'est ainsi que notre étude a montré qu'à travers l'analyse des différentes politiques de développement menées par l'Etat algérien depuis l'indépendance jusqu'à maintenant, il est apparu que les efforts de construction des territoires ruraux en Algérie ont été déployés en permanence. En effet, l'immensité du territoire algérien, les contrastes naturels qui distinguent les grandes zones et régions du pays, la répartition différenciée de la population entre ces différents espaces et enfin la concentration de l'activité sont à la base de l'aménagement du territoire en général et de la construction des territoires ruraux en particulier.

Au Sahara, dans les zones rurales, il a été relevé qu'aux efforts de développement consentis dans les années soixante-dix et qui avaient vu déjà l'aménagement de zones agricoles importantes (Abadla dans la région de Béchar, Gassi Touil dans celle de Hassi Messaoud, etc.) sont venus s'ajouter les actions de développement de l'agriculture saharienne dès le début des années quatre-vingts (loi de 1983 d'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur).

Dans le Nord du pays, les efforts de construction des territoires ruraux sont également importants et anciens. Ils se situent au moins à deux niveaux, le maillage territorial (1963, 1974 et 1984) et la tentative d'industrialisation rurale.

Tout récemment, des efforts de construction des territoires ruraux ont été menés par les autorités algériennes afin de redynamiser et revitaliser les espaces ruraux, à travers une série

d'initiatives tels que le plan national de développement agricole et rural et les projets de proximités de développement rural intégré, etc.

Dans ce sens, une nouvelle philosophie de gestion et de développement des territoires ruraux et de l'activité agricole commence à prendre corps dans les milieux décisionnels. On assiste, en effet, à l'abandon progressif des théories et idéologies globalistes du développement, au profit d'un développement plus localisé, plus homogène qui tient compte des contraintes réelles du milieu et des besoins effectifs des populations qui sont désormais associées à la formulation des projets qui les concernent. L'espace rural commence alors à bénéficier de nouvelles approches mais aussi de nouveaux outils de développement. La diversité actuelle des fonds de développement agricole et rural, et la création des premiers projets de proximité de développement rural témoignent de la nouvelle vision mais aussi du souci de la maîtrise des contraintes qui grèvent le développement rural, et, à leur suite, la construction des territoires ruraux.

Par ailleurs, à travers l'étude des cas de Hadj Mécheri et Ighil Ali, nos résultats font ressortir que le mode de gouvernance des territoires des communes étudiées concernant les activités économiques et sociales s'explique effectivement par le mode d'intervention de la collectivité dans ces activités.

Ce mode de gouvernance est celui qui découle de la place de la commune dans le dispositif institutionnel et politique de l'Etat algérien. Caractérisé par une faible décentralisation et une forte concentration, ce mode laisse peu d'espaces de liberté d'initiative aux élus communaux et aux associations de la société civile. Les aides publiques à l'investissement productif sont consenties par les agences gouvernementales concernées (Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes, Agence nationale de gestion du micro crédit,...) à des personnes morales et physiques (individuelles) sans qu'il y ait incitation de ces acteurs locaux à se coordonner pour agir collectivement au niveau du territoire de la commune.

A Ighil Ali, contrairement à Hadj Mecheri, les projets de développement qui ont concerné les villages ont été réalisés en grande partie, après leur demande répétée, aussi bien par des associations villageoises elles-mêmes, qu'avec leur participation pour la réalisation de certains de ces projets.

Les associations et les acteurs locaux économiques des deux communes ne prennent pas véritablement en charge les problèmes et les processus de développement local, sinon de façon marginale. Si cela est relativement compréhensible pour la commune de Hadj Mécheri où les ressources naturelles sont rares parce qu'un phénomène de désertification la menace, cela l'est beaucoup moins pour la commune d'Ighil Ali où les ressources économiques méritent d'être mieux mises en valeur. Ainsi, l'économie oléicole de la région ne bénéficie pas d'initiatives coordonnées de producteurs, de marchands, d'associations et d'autorités locales tendant à améliorer la qualité et les débouchés sur le marché intérieur et à l'exportation. De la même façon, l'importante et relativement puissante diaspora des natifs d'Ighil Ali ne semble pas être suffisamment mise à contribution par les acteurs locaux pour le développement du territoire de la commune. Plus encore, les associations et les autres acteurs locaux considèrent que ces problèmes et ce processus de développement sont, avant tout, affaire de l'Etat central.

Seul ce dernier, estiment-ils, a les moyens de développer les territoires, puisqu'il dispose de la rente pétrolière et de l'essentiel des impôts prélevés sur les différents agents économiques.

Une certaine forme de contribution et non des moindres est fournie, cependant, à Ighil Ali par certaines associations participant à la réalisation d'actions profitant à leurs villages, comme appoint aux ressources publiques provenant de la commune ou de l'Etat.

La nécessité de prise en charge des problèmes des territoires de leur commune, par les présidents des Assemblées Populaires Communales (APC) et les élus communaux est consacrée dans les missions classiques assignées aux communes par le Code communal de 1967. Souvent les associations de la société civile jouent le rôle d'aiguillon pour pousser les

élus communaux à être plus entreprenants et plus motivés par la prise en compte des problèmes des citoyens comme nous avons pu le relever pour les associations du village de Moka à Ighil Ali.

Quant aux acteurs économiques, ils développent leurs activités de façon individuelle, sans chercher à développer des synergies entre eux. A Ighil Ali comme à Hadj Mecheri, ces derniers acteurs pourraient pourtant développer des démarches qualité et de différenciation des biens offerts par chacun des territoires. A Ighil Ali, les terroirs des différents villages pourraient se distinguer par l'exemple des huiles d'olives produites. A Hadj Mecheri l'agneau de la steppe "nacerie" (des Ouled Sidi Naceur) pourrait constituer un label pour la commune. Mais les acteurs économiques locaux ne semblent pas encore très conscients de ce qu'ils peuvent faire ensemble pour promouvoir leurs territoires.

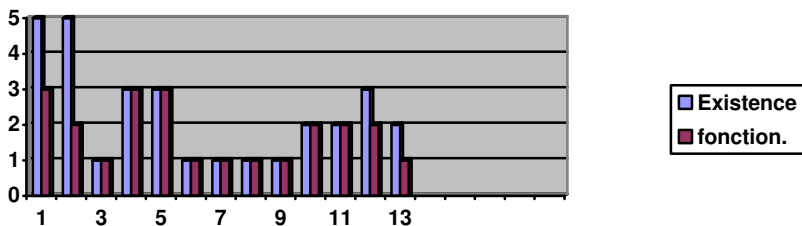
A Ighil Ali, la commercialisation du piment rouge, traditionnellement utilisée exclusivement en autoconsommation, constitue une démarche de valorisation d'un produit spécifique.

Faible décentralisation, émergence des acteurs associatifs souvent provoquée par l'administration étatique, absence d'émergence d'acteurs locaux économiques auto coordonnés et développant entre eux des synergies, faible visibilité de territoires d'activités malgré la forte cohérence ethnique des populations de chaque commune, tel est le bilan qu'on peut établir en matière de développement territorial des deux communes de Hadj Mécheri et Ighil Ali.

Quant à l'autonomie réelle des associations de développement local par rapport à l'Etat, il apparaît clairement que si, parfois, ces dernières ont l'initiative d'une action, elles ne décident, toutefois rien, et ne financent que très rarement et de façon très marginale dans la mesure où les ressources proviennent quasi exclusivement de l'Etat. Si l'on considère, dans une certaine mesure, l'APC comme équivalente à une association de développement, celle-ci a, alors, une bien plus grande liberté d'initiative que les associations de la société civile. Cependant, pas plus que ces dernières, elle n'a la possibilité de décider et, surtout, de financer.

En conclusion, l'étude des cas de Hadj Mécheri et Ighil Ali montre que ces territoires ruraux ont de la difficulté à émerger en tant que tels malgré la forte cohésion ethnique de leurs populations et la présence de ressources naturelles et économiques à mettre en valeur. Ces difficultés sont liées au faible degré de décentralisation, à la faiblesse des ressources propres mises à la disposition des assemblées élues et des associations de la société civile mais aussi au fait que les acteurs locaux (en particulier économiques) sont convaincus que la construction des territoires relève davantage de l'Etat que d'eux-mêmes.

## Les indicateurs d'émergence des territoires en Algérie



1. Administrations déconcentrées
2. Administrations sectorielles
3. Services d'appui au développement
4. Territoires de projet sectoriel

5. **Territoires de projet global**
6. **Associations territoriales incluses dans les projets**
7. **Associations territoriales suscitées par des ONG**
8. **Associations territoriales spontanées**
9. **Législation sur les associations territoriales**
10. **Fonctionnement démocratique des associations**
11. **Ancrage socio territorial des associations**
12. **Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales a valoriser**
13. **Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources**
14. **Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial :  
La Commune (APC)**

La grille, qui a été établie par chacune des équipes, a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
  - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
  - . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
  
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).